

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

**Montréal** 

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2016-14

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- Règlement 2016-14 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – exercice financier 2017*,

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 21 décembre 2016.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date du **1<sup>er</sup> janvier 2017** et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 23 décembre 2016

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx